



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CABINET
Direction des Sécurités
Bureau des élections et de la représentation de l'État

Affaire suivie par : service des élections
Tél : 04 67 61 63 38 / 63 59
Mail : pref-elections@herault.gouv.fr

Montpellier, le 16 juin 2024

**Arrêté n° 2024.06.DS.0395 modifiant, à titre exceptionnel,
pour les élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024,
le siège des bureaux de vote de certaines communes du département de l'Hérault**

Le Préfet de l'Hérault

VU le code électoral et notamment l'article R. 40 ;

VU le décret 2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

VU la circulaire ministérielle INTA2000661J du 16 janvier 2020 relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;

VU l'arrêté n° 2023-08-DS-0641 du 31 août 2023 instituant 965 bureaux de vote pour l'année 2024 dans le département de l'Hérault ;

Considérant les demandes de maires en vue de déplacer, à titre exceptionnel, pour les élections législatives, le siège des bureaux de vote de certaines communes ;

SUR proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet de la préfecture de l'Hérault ;

- A R R E T E -

ARTICLE 1^{er} : Pour les élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024, le siège des bureaux de vote de certaines communes, sont transférés, à titre provisoire et exceptionnel, tels qu'énoncés en annexe ;

ARTICLE 2 : La sous-préfète, directrice de cabinet et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet


François-Xavier LAUCH

Annexe

Commune d'ARGELLIERS

Bureau initial : Salle Vert Paradis, Route de Montarnaud
Transféré vers : Salle St Etienne, 2 Rue des Ecoles

Commune de BELARGA

Bureau initial : Salle des rencontres, Chemin du Champs du Four
Transféré vers : Rue des écoles

Commune de BESSAN

Bureau n°1 uniquement

Bureau initial : Salle des Fêtes, rue de la Promenade
Transféré vers : Salle du Conseil Municipal de la Mairie, Rue de la Promenade

Commune de CAZILHAC

Uniquement pour le 30 juin 2024

Bureau initial : Salle Polyvalente, Route de Brissac
Transféré vers : Foyer des Jeunes, Place de la Mairie

Commune de CEBAZAN

Bureau initial : Salle du Conseil Municipal, Mairie, 34 Avenue de Béziers
Transféré vers : Salle Polyvalente, Boulevard Jules Ferry

Commune de COLOMBIERS

Bureau n°1 et n°2

Uniquement pour le 30 juin 2024

Bureau initiaux : Salle du Temps Libre, Port Fluvial
Transféré vers :
Bureau 1 : Salle d'accueil du Centre de Loisirs, avenue de Lespignan
Bureau 2 : Salle de la motricité de l'école primaire, avenue de Lespignan

Commune d'ENTRE-VIGNES

Bureau n°2 uniquement

Bureau initial : Foyer, Place du Foyer, Vérargues
Transféré vers : Salle des Fêtes de Vérargues, sise ancien chemin de Saturargues

Emplacement d'affichage :

Emplacement initial : Place du Foyer, Vérargues
Transféré vers : Salle des Fêtes de Vérargues, sise ancien chemin de Saturargues

Commune de FONTES

Bureau initial : Salle des fêtes, Le Village
Transféré vers : Salle d'exposition de la Médiathèque, rue Georges Clémenceau

Commune de GRABELS

Bureaux n°3 et n°4 uniquement

Bureaux initiaux : Ecole élémentaire Joseph Delteil, 2 rue Monseigneur Joseph Roucairol
Transférés vers : Salle Polyvalente Franck Junillon, 1 rue Monseigneur Roucairol

Emplacement d'affichage :

Emplacement initial : 2 rue Monseigneur Joseph Roucairol
Transféré vers : 1 rue Monseigneur Roucairol

Commune de JUVIGNAC

Bureaux n°9 et n°10 uniquement et les emplacements d'affichage associés

Bureau initial n°9 et son emplacement d'affichage: Ecole Nelson Mandela, 20 rue Neptune
Bureau initial n°10 et son emplacement d'affichage : Salle Amassa - Oxalis, 251 place Luigi Pirandello
Transférés vers : Salle polyvalente de l'espace Lionel de BRUNELIS, rue Callisto

Commune de LAURENS

Bureau initial : Salle polyvalente, Avenue de la Gare
Transféré vers : Boulodrome, Avenue de la Gare

Commune de MONTAUD

Bureau initial : Foyer communal Pierre Combettes, sise 2 Rue de la Clapisse
Transféré vers : Salle de la Garderie, 24 rue Gaston Baissette

Commune de NEFFIES

Bureau initial : Salle de l'Ancien Couvent, Place de l'Ancien Couvent
Transféré vers : Salle des fêtes, Place de l'Ancien Couvent

Commune de POILHES

Uniquement pour le 30 juin 2024

Bureau initial : Mairie, Salle du Peuple, sise Place de l'Horreum/Rue de la Poste
Transféré vers : Salle Polyvalente, sise Place de l'Horreum/Rue de la Poste

Commune de PUIMISSON

Bureau initial : Salle de la Communication, place Guillaume Durand
Transféré vers : Salle garderie de l'école Simone Veil, 21 rue du colombié

Commune de SAINT-GEORGES-D'ORQUES

Bureaux initiaux : Salle des rencontres, Salle des Mariages, Salle Thomas Jefferson, Maison des Vendangeurs
Transférés vers : Centre Communal des Rencontres, route de Lavérune, Saint-Georges-d'Orques

Commune de SAINT-JEAN-DE-LA-BLAQUIERE

Uniquement pour le 30 juin 2024

Bureau initial: Salle Polyvalente Victorin Guibal, Place de la Mairie
Transféré vers : Mairie, Place de la République

Commune de SAINT-MARTIN-DE-LONDRES

Bureau de vote n°1 et n°2

Bureau initiaux : Salle communale du Gymnase/Salle des rencontres, Place de la Mairie
Transférés vers : Halle des Sports, rue des Sapeurs-Pompiers

Commune de SAINT-SATURNIN DE LUCIAN

Bureau initial : Salle André Desombes, Place de la Fontaine
Transféré vers : Locaux de la Mairie, 8 Bis Rue des Ecoles

Commune de VILLETTELE

Bureau initial : Salle Polyvalente, Place St Géraud
Transféré vers : Salle Polyvalente Georges Frêche, Route de Saturargues

Emplacement d'affichage :

Emplacement initial : Place St Géraud
Transféré vers : Parking communal, Route de Saturargues